

---

---

# Ville de Trois-Rivières

(2022, chapitre 154)

## **Règlement autorisant la mise aux normes d'équipements de loisirs, le réaménagement de sentiers, la construction, l'acquisition et l'installation de modules de jeux et l'amélioration des infrastructures pour divers parcs et décrétant un emprunt à cette fin de 450 000 \$**

---

---

**1.** La réalisation des travaux et l'acquisition des biens décrits à l'annexe I sont autorisées.

**2.** Pour les fins du présent règlement, des dépenses n'excédant pas 450 000 \$ sont autorisées; elles incluent les coûts des travaux et des biens décrits à l'annexe I et les frais incidents.

**3.** Pour acquitter les dépenses découlant du présent règlement, la Ville est autorisée à emprunter une somme n'excédant pas 450 000 \$ sur une période de 15 ans.

**4.** La Ville est autorisée à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion de ses revenus généraux pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

**5.** S'il advient que le coût réel de l'une des dépenses énumérées à l'annexe I est moins élevé que celui qui y est prévu, l'économie ainsi réalisée peut être utilisée pour financer le coût réel d'une autre dépense qui pourrait s'avérer plus élevé que celui qui y a été estimé.

**6.** L'annexe I fait partie intégrante du présent règlement comme si elle était ici reproduite au long.

**7.** Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, à condition d'avoir préalablement obtenu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Édicté à la séance du Conseil du 13 décembre 2022.

---

M. Jean Lamarche, maire

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Tremblay,  
assistante-greffière

**ANNEXE I****DESCRIPTION ET COÛTS DES TRAVAUX**

(Article 1)

<b>Art.</b>	<b>Description</b>	<b>Montant net</b>
1	Achat, installation et remplacement de filets de protection dans les terrains sportifs extérieurs dans divers parcs	50 000 \$
2	Ajout de signalisation, reprofilage et réaménagement de sentiers dans les parcs et sites de plein air	50 000 \$
3	Acquisition, construction et installation de modules de jeux avec aires de protection, mise aux normes et amélioration des infrastructures dans divers parcs	330 000 \$
	<b>Somme partielle</b>	<b>430 000 \$</b>
	Imprévus et services techniques	9 000 \$
	Frais de financement	11 000 \$
	<b>Somme globale</b>	<b>450 000 \$</b>



Philippe Champagne,  
Chef de service – sports, événements et  
plein air  
Le 2022-11-24